

La protection des droits fondamentaux en période de pandémie : exemples concrets et enjeux pour l'avenir ?

Modératrice : Mme Claire HEDON, Défenseure des droits de la République française

Mardi 13 juillet 2021, Monaco

<p>09h30-10h30</p>	<p>La protection des droits fondamentaux en période de pandémie : exemples concrets et enjeux pour l'avenir</p> <p><u>Intervenants : (sous un format journalistique de questions/réponses)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M. Jérôme AASS, Médiateur Fédéral de Belgique- Mme AMADOU ABOUDOU Awa, Médiatrice de la République du Togo (<i>en distanciel</i>)- M. Alioune Badara CISSÉ, Médiateur de la République du Sénégal (<i>en distanciel</i>)- M. Bernard DE VOS, Délégué Général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles- M. Hery Philippe RAKOTOARISON, Chargé de Mission auprès du Médiateur de la République de Madagascar (<i>en distanciel</i>)- Sophie HOWE, Commissaire pour les générations futures du Pays-de-Galles, Royaume Uni (<i>en distanciel</i>)
---------------------------	---

Claire HEDON (*Défenseure des droits de la République française*) : Chers collègues,

Je suis ravie d'avoir enfin l'occasion de vous rencontrer et d'avoir été invitée à assurer la modération de cette table-ronde sur **La protection des droits fondamentaux en période de pandémie : exemples concrets et enjeux pour l'avenir ?**

Le format va être un peu différent de la journée d'hier. Nous avons organisé cet échange sous forme de questions-réponses avec les différents intervenants.

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, j'ai été nommée Défenseure des droits il y a tout juste un an, en plein cœur de la crise sanitaire que nous connaissons partout dans le monde.

Cette situation exceptionnelle appelle légitimement des mesures exceptionnelles. Cependant, même si leurs buts sont légitimes, il est fondamental que ces mesures préservent un juste équilibre avec les exigences de l'Etat de droit et du respect des droits de l'Homme. Et nos institutions ont **confirmé leur rôle de vigie sur ce point.**

Cette vigilance, qui se nourrit des saisines reçues et des constats transmis par les associations avec qui nous travaillons, m'a conduite à formuler régulièrement des alertes sur les différents projets et propositions de loi présentés en France.

S'agissant plus particulièrement des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dans la lignée de mon prédécesseur, je me suis attachée à rappeler un certain nombre d'exigences de notre Etat de droit, auxquelles il ne saurait être dérogé.

A l'occasion de plusieurs auditions et avis transmis au Parlement, j'ai ainsi souligné l'importance :

- D'encadrer strictement l'état d'urgence par une loi **précise, claire, prévisible et intelligible**, dans le respect des principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité ;
- De veiller à ce qu'il reste **exceptionnel** en limitant sa durée et en prévoyant des moyens de droit commun pour un retour à la normalité ;
- De renforcer le rôle du Parlement en permettant qu'il soit saisi rapidement lorsqu'il est fait recours à l'état d'urgence et qu'il effectue un contrôle exigeant ;
- D'organiser un **débat public de fond**, en particulier sur la protection de nos droits et libertés et le renforcement des services publics ;
- De renforcer la **transparence** et l'**accessibilité** de l'information.

Plus généralement, il m'a paru essentiel, à travers ces différentes alertes, de mettre en garde contre le risque d'une **habitude progressive à la restriction de nos libertés.**

A l'heure où « vivre avec » le virus ne relève plus d'une option mais d'une nécessité, les choix que nous faisons pour l'affronter doivent faire l'objet de discussions libres et éclairées, pour protéger les droits des usagers. Je sais que nous tous, au travers de la Francophonie, y sommes attentifs.

Awa, peux-tu nous dire quelle est la situation au Togo aujourd'hui après plus d'un an de pandémie ? A quelles difficultés avez-vous été confrontés et que pouvez-vous en dire ?

Awa AMADOU ABOUDOU (*Médiatrice de la République du Togo*) : Le pays a rapidement pris des mesures d'urgence sanitaires, économiques et sociales. Dix comités de riposte ont été mis en place par le chef d'Etat afin de contenir le virus dans le pays, puis de **faire respecter les droits fondamentaux**, tels que le **droit à la vie** et le **droit à la santé** de toutes les couches sociales.

Aujourd'hui, après des mesures barrière très sérieuses et très serrées, avec des bouclages des lieux où la pandémie s'intensifiait, le vaccin est entré dans l'initiative du Togo. La situation un an après fait état de cas guéris très encourageants, avec depuis le début de la pandémie moins de 200 décès et plus de 300 000 tests réalisés en laboratoire.

Sur un budget de 400 millions de francs CFA annoncés soit 610 millions d'euros, 264 millions d'euros ont été mobilisés, et l'Etat a mis en avant et inscrit au budget national **plus de 350 millions d'euros pour faire face à la pandémie**. Ces montants sont dépensés par des **transferts monétaires aux groupes de personnes défavorisées au Togo**, dans le cadre du programme *Novissi* (signifiant « solidarité ») ; la **gratuité des factures d'eau et d'électricité**, puis une aide aux dépenses pétrolières de ces personnes ont été décrétées. Le Togo est ainsi classé par l'institut Lowy comme **premier Etat en Afrique de l'Ouest, deuxième sur le continent africain** à avoir pris des mesures faisant en sorte que le **pays soit le plus sûr** pour les voyages et le moins touché par la pandémie.

Claire HEDON : **Jérôme**, vous avez publié votre rapport annuel intitulé cette année « offrir un soutien en période d'incertitude », quelles ont été vos recommandations pour que les services publics belges fédéraux restent accessibles et ne laissent personne de côté lors de la digitalisation ?

Jérôme AASS (*Médiateur fédéral de Belgique*) : J'aimerais d'abord faire trois remarques introductives pour donner un éclairage sur nos recommandations :

- a) Les citoyens et l'administration maintiennent des **contacts en permanence**. Les citoyens ne s'en aperçoivent pas, mais chaque contact repose sur un processus au sein de l'administration. Ceux-ci sont de plus en plus souvent numériques ; l'innovation technologique présente évidemment de nombreux avantages tant pour l'administration que pour les citoyens, mais **pour les prestations de service il faut bien plus qu'une digitalisation**. Avant de lancer un nouveau processus, l'administration doit vérifier qu'il ne présente **pas d'obstacles pour les citoyens**, en particulier pour **les groupes les plus vulnérables**. Elle doit aussi prévoir des **solutions appropriées** pour ceux qui en ont besoin : ce n'est que dans ces conditions que la digitalisation pourra être réussie.

- b) Deuxièmement, comme dans beaucoup d'autres pays, **la pandémie a sérieusement mis à mal l'accessibilité des services publics fédéraux belges** et a accentué la digitalisation : les contacts physiques sont devenus impossibles, l'administration a fermé ses bureaux et de nombreux services et procédures se font maintenant en ligne. Pour entrer en contact avec l'administration, les citoyens vont utiliser leur smartphone, les sites internet, les mails, les documents numériques... Cela a facilité la démarche pour certains, mais a constitué un **obstacle à l'accès aux droits** pour d'autres. Une enquête a révélé qu'en Belgique **seuls 59% des citoyens utilisaient Internet pour entrer en contact avec l'administration** ou faire appel à elle.
- c) Enfin, la pandémie a accéléré la digitalisation de l'administration, mais ce constat avait déjà été fait ; la pandémie l'a renforcé. En 2018, nous avons mené **une grande enquête en ligne**, où des citoyens sélectionnés au hasard pouvaient participer à des **échanges et une réflexion sur leur administration idéale**. Une des conclusions de ce forum citoyen a été qu'un problème central de l'administration fédérale résidait dans son **manque de disponibilité physique** et que certains canaux mis en place (numériques et téléphoniques) n'étaient pas aisément accessibles à tous. Le souhait correspondant de ce forum était que l'administration du futur soit **accessible, humaine et compréhensible**.

Pour ce faire, le **Médiateur fédéral a fait certaines recommandations concernant l'accessibilité des services fédéraux belges** malgré la digitalisation :

- D'une part, garantir aux citoyens qui le désirent d'avoir un **contact humain et individuel** avec un agent administratif, même lorsque la procédure prévue doit s'effectuer par voie numérique.
- Faire intervenir des « **experts du vécu** », capables de **diffuser les informations d'une manière claire et lisible**. Ces experts du vécu sont des personnes qui dans leur vie ont été confrontées à d'importantes difficultés telles que la pauvreté. Ils sont engagés par une administration fédérale chargée de l'intégration sociale **pour incorporer au sein de l'administration fédérale le point de vue de personnes qui vivent dans la pauvreté**, qui ont été confrontées à des difficultés face à l'administration. Au sein du médiateur fédéral, nous avons nous-mêmes deux collègues issus de ce programme et leur apport est considérable.
- Ensuite, nous avons invité l'administration à prévoir des **lignes de formation gratuites** ou des **numéros gratuits** par lesquels les citoyens peuvent obtenir des informations. Nous lui avons également conseillé de veiller à ce que les **informations disponibles sur les sites Internet** de l'administration renvoient si nécessaire vers des informations d'autres administrations et surtout qu'elles soient **cohérentes et uniformes** avec celles-ci. Enfin, nous l'avons invité à **diffuser l'information par tous les canaux possibles dont les réseaux sociaux**, et en faisant appel à des **intervenants ou des organisations à finalité sociale** pour aider les personnes qui font face à la fracture du numérique.

- Il nous paraît également important de **veiller à affecter et mettre en place suffisamment de personnel et de moyens** pour éviter l'attente, puis pour mettre en œuvre les mesures correctement et en temps opportun. Ensemble avec l'administration, nous sommes toujours occupés à l'heure actuelle à **tirer des leçons de la crise**, pour l'après crise sanitaire et en vue de **pérenniser les bonnes pratiques** puis les généraliser et les proposer à d'autres administrations fédérales.

Claire HEDON : Merci beaucoup, je suis particulièrement sensible à cette idée de demander l'avis aux personnes concernées et je sais combien il n'est pas forcément facile de leur donner réellement la parole. C'est évidemment **ce savoir qu'ont les personnes de ce qu'elles vivent et des difficultés qu'elles rencontrent** qui peut **permettre de changer les pratiques** dans l'administration.

J'avais une question complémentaire : nous avons senti en France une **accélération de la dématérialisation avec la crise du Covid**, et nous avons l'impression aujourd'hui que nous ne revenons pas à la situation d'avant. La dématérialisation est ainsi encore très présente, alors même que cela peut constituer un **obstacle à l'accès aux droits**. Qu'observez-vous de ce côté-là en Belgique ?

Jérôme AASS : Les administrations essaient de maintenir un **contact humain et personnel**, je pense notamment au **ministère des Finances en Belgique** qui les années précédentes organisaient de **très nombreuses réunions** pour aider les gens à remplir leurs feuilles d'impôts. Elles ont été supprimées en raison de la pandémie, mais **remplacées par des entretiens téléphoniques à l'initiative de l'administration** qui appelaient les citoyens afin de discuter de leurs feuilles d'impôts et les aider à les remplir. L'administration va continuer dans cette voie mais en **essayant de revenir à une forme de présentiel** et avec la possibilité pour ceux qui ont par exemple un obstacle de la langue et ne pourraient pas répondre au téléphone, ou ceux qui vivent dans la rue de pouvoir toujours s'adresser à leur administration, et pas seulement sur le plan fiscal.

Claire HEDON : **Philippe**, au sein de l'institution du Médiateur de Madagascar, comment vous êtes-vous adaptés pour continuer l'activité malgré la pandémie ?

Hery Philippe RAKOTOARISON (*Chargé de mission du Médiateur de la République de Madagascar*) : Madagascar a connu deux vagues de Covid, la deuxième ayant eu lieu il y a tout juste deux mois. La situation est meilleure maintenant, et malgré cette pandémie **nous avons pu continuer notre travail**. Nous avons fait à peu près 250 000 tests PCR depuis le début de la pandémie et dans l'ensemble nous avons eu 42 000 cas, 903 décès jusqu'à maintenant et nous avons eu par exemples hier 16 nouveaux cas. Au cours de la pandémie, nous n'avons eu qu'un seul confinement total, de mars 2021 à mai 2021. Pour le reste, il a plutôt été question de **restrictions**, nous permettant de continuer à travailler tout en respectant les barrières sanitaires. Dans les régions touchées par la pandémie, **notre administration a toujours**

fonctionné, mais au ralenti pendant le grand confinement. Nous avons pu également **travailler par téléphone.**

Pendant ce temps, nous avons pu faire une **table ronde le 19 novembre 2020 sur la Convention internationale des droits de l'enfant** avec différents acteurs : la police, la justice, le ministère de la Population qui s'occupe du cas des enfants, la protection sociale, la société civile et la plateforme s'occupant des enfants maltraités.

Nous avons également dû **lutter contre la famine** – qu'on appelle aussi *keré* en malgache –, causée par la sécheresse : **beaucoup de dons ont pu être distribués** normalement et à temps. Finalement, on a pu trouver à Madagascar des moyens pour travailler presque normalement, en respectant les consignes sanitaires. Nous avons plutôt ici des **problèmes logistiques et financiers.**

En ce sens, concernant la nouvelle notion de droit des générations futures, ce qu'ont proposé le philosophe **Charles GIRARD** et **Edouard NDUWIMANA**, Ombudsman de la République de Burundi, m'interpelle beaucoup : il ne faut pas limiter la notion à tout ce qui concerne la bioéthique et l'environnement, parce que **tout ce qui est entrepris aujourd'hui est pour les générations futures.** Donc toutes nos actions actuelles conditionnent ce qui va venir dans le futur. Les **Objectifs de développement durable** disent déjà beaucoup de choses, mais nous sommes malgré cela **prisonniers du court-termisme et du problème de la pauvreté**, surtout dans des pays comme le nôtre, faisant en sorte que l'on détruit au maximum les forêts afin d'avoir des combustibles pour nos besoins. Depuis deux ans maintenant nous essayons de reverdir Madagascar, de **préserver le mieux possible l'environnement**, bien que la pandémie ait freiné certains projets.

Claire HEDON : Merci beaucoup, Philippe. **Awa**, au Togo, quelles recommandations avez-vous pu faire aux autorités pour une meilleure prise en compte des droits des personnes ?

Awa AMADOU ABOUDOU : Dès l'annonce par l'OMS de la Covid-19, le gouvernement de mon pays a été invité comme les autres à prendre des mesures. Pour faire face à cela, le Togo a bien voulu **consulter des institutions, dont le Médiateur de la République et la Commission nationale des droits de l'homme.**

- Ensemble nous avons discuté et tenu à insister sur le fait que les droits humains doivent être reconnus et dans le **cas de graves menaces pour la santé publique, des restrictions peuvent être apportées à certains droits mais doivent être justifiées et avoir une base légale, puis être strictement limitées dans le temps.** Faisant siennes ces recommandations, le gouvernement togolais a instauré un **état d'urgence et sanitaire** et mis en place une **coordination nationale de la gestion de la situation.** Cet état d'urgence contenait un couvre-feu, le bouclage des parties du territoire potentiellement sujettes à une contamination massive, limitant malheureusement la **libre circulation et l'exercice de certaines activités** pour les personnes.

- C'est pourquoi nous avons également recommandé qu'une **meilleure prise en compte des droits des personnes** soit observée, et ensemble nous avons abouti à une des premières recommandations : **l'octroi d'une aide humanitaire, économique et sociale aux couches vulnérables avec l'administration de soins de santé gratuits pour un grand nombre de personnes atteintes** par la Covid.

Pour soutenir le Togo dans l'obtention de sources de revenus, nous avons pu obtenir que soit institué un **fonds de solidarité de l'ordre de 350 millions d'euros**, utilisés comme je l'avais expliqué en transferts monétaires aux personnes et familles les plus vulnérables, ainsi qu'une **aide financière bimensuelle** pour faire face aux **factures d'eau, électricité et produits pétroliers**. Ce programme a été institué dans **toutes les zones du pays**, même dans ses endroits les plus reculés. **600 000 personnes**, rien que dans la capitale, et aujourd'hui plus de **65% des femmes et 35% des hommes** ont pu bénéficier de ce fonds. Cela a surtout concerné les petites entreprises et revendeurs de notre pays qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser, ainsi que les ménagères.

- Une autre recommandation a porté sur **la protection de la liberté d'expression** en garantissant le **droit à l'information**. En ce sens, le gouvernement a tenu à informer les populations de l'évolution quotidienne et globale de la pandémie sur le territoire à travers la création d'un [site Internet](#).
- Une troisième catégorie de recommandations a concerné **la surveillance des mesures de quarantaine** des personnes porteuses du virus, dans de grands sites hôteliers par exemple. Ce confinement, sans être drastique, a été observé tout comme les interdictions de voyager dans le respect des droits de la personne. Par exemple, dans les transports publics, pour alléger les restrictions, nous avons permis les voyages en bus dans le respect d'un certain nombre de places (par un système de demi-jauge). A cet effet, le gouvernement a pu associer les forces de l'ordre et de sécurité dans la surveillance du respect de ces mesures, **les agents de police ayant été formés sur le respect des droits de l'Homme et de la dignité humaine** dans le cadre de leurs fonctions. Au début, il n'a pas été facile pour les populations d'admettre et respecter toutes ces mesures, c'est pourquoi avec nos recommandations et la formation des forces de sécurité, celles-ci ont été mises à contribution dans une ambiance plus sereine.
- Une autre mesure a concerné la **protection des détenus et des résidents ou personnes séjournant dans des lieux de santé, des lieux de prière et autres**. Le gouvernement a accepté cette recommandation et a pris des mesures pour libérer plusieurs détenus afin de **désengorger la population carcérale et réduire ainsi les risques de contamination**.
- Une avant-dernière recommandation portait sur le **personnel de santé** : ils ont bénéficié **prioritairement et obligatoirement de la vaccination**, ainsi qu'aujourd'hui de **primes salariales** liées aux risques qu'ils encourent.

- Une série de recommandations a enfin concerné le **respect du droit à l'éducation**. Il s'agissait de prendre des mesures afin de sauver l'année scolaire en cours, où la situation avait au début conduit à la fermeture temporaire des écoles. Notre recommandation a conduit à la **réouverture périodique des écoles** spécialement pour les **candidats aux différents examens de fin de cycle**. Ces recommandations sont allées plus en détail avec la démultiplication des salles de classe ou la séparation des tables de façon à observer la **distanciation sociale**. A la rentrée 2020, ces mesures étaient ainsi déjà entrées dans les mœurs. Aujourd'hui, elles sont encore mieux observées avec, pour les universités, des espaces reverdis. Le Médiateur de la République du Togo a pu apporter sa **contribution financière, matérielle et logistique** en faisant non seulement dons matériels mais en visitant également ces écoles et universités pour s'assurer avec les délégations que les recommandations et les droits de l'homme sont respectés.

Claire HEDON : Merci Awa. **Jérôme**, quelles recommandations avez-vous faites pour que l'administration respecte les droits humains ? Pouvez-vous nous donner un/des exemple.s de cas reçus ?

Jérôme AASS : Je pense d'abord à deux domaines dans lesquels nous avons émis des recommandations.

Premièrement, en écho au constat fait avec d'autres médiateurs belges, **l'accès à Internet est essentiel**, ce n'est plus seulement un outil à fin récréative, c'est devenu une **porte d'entrée au sein de l'administration pour exercer ses droits**. Le Médiateur fédéral a la semaine dernière, tout comme d'autres ombudsmans belges, **recommandé au Parlement fédéral belge de reconnaître le droit à Internet comme un droit fondamental et de l'inscrire dans la Constitution**.

Ce n'est pas contradictoire à ce que je disais antérieurement : nous avons constaté qu'un certain nombre de Belges n'ont **pas les moyens financiers ou les compétences** pour utiliser Internet et donc exercer leurs droits par les canaux numériques. D'autre part, si cette recommandation est suivie, elle pourrait constituer une **base solide**, un moteur sur lequel les administrations pourront se reposer pour donner accès à chacun à Internet.

Claire HEDON : Nous sommes d'ailleurs très preneurs des réactions car c'est aussi une thématique sur laquelle nous avons envie de travailler en France.

Marc BERTRAND (*Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*) : C'est très décevant car nous avons eu de notre côté **uniquement deux réactions officielles**. Nous étions donc très contents que nos collègues fédéraux reviennent à la charge.

Jérôme AASS : Nous avons eu certains contacts avec des membres du Parlement, lors desquels nous avons présenté entre autres ce dossier alors qu'il était au stade de projet de

recommandation. Au cours de ces contacts avec trois groupes politiques différents, **les retours ont été à chaque fois très positifs**. L'article en question est ouvert à la révision en Belgique, donc nous attendons de voir ce qu'il en adviendra.

Pour donner un deuxième exemple, cette fois-ci dans le domaine du **droit à la vie familiale**, le Médiateur fédéral a constaté que **les restrictions de voyage** imposées aux citoyens ont posé des problèmes. Ceux-ci ont été confrontés à un **manque d'informations correctes, cohérentes, uniformes et fiables** au moment de leur départ effectif. Par exemple, les voyages non essentiels ont été interdits en Belgique, et certains considérant que leur voyage correspondait au caractère essentiel se sont vu interdire leur voyage une fois à la frontière, car l'administration à la frontière n'était pas du même avis. Nous avons dès lors invité l'administration à **désigner un service qui ait la compétence de se prononcer sur la possibilité ou non de quitter la Belgique** et que **les citoyens puissent contacter en temps utile**.

Un autre exemple toujours dans ce domaine de compétence : l'administration fédérale belge compétente à savoir l'Office des étrangers a refusé de délivrer un visa à un jeune homme russe de dix-sept ans en couple avec une jeune femme belge de 18 ans. Les deux jeunes ne sont pas mariés mais vivent une relation stable et durable depuis plus de deux ans. Au regard de la réglementation belge ils remplissent donc les conditions pour que leur voyage soit considéré comme essentiel et donc autorisé. Néanmoins, cela leur a été refusé car l'administration estimait que seules les personnes majeures peuvent bénéficier de ces conditions. Mais les règles sur les voyages essentiels ne mentionnaient aucun critère d'âge. Traiter les mineurs différemment est une **discrimination basée sur l'âge** et selon nous il s'agit d'une **mesure disproportionnée qui va à l'encontre des droits fondamentaux** car elle empêche les jeunes couples séparés d'entretenir leur relation. Avec d'autres institutions dont le **Délégué général aux droits de l'enfant**, nous avons donc recommandé à l'Office des étrangers d'autoriser les voyages essentiels aux mineurs issus de pays en dehors de l'Union européenne et qui souhaitent venir en Belgique pour une courte durée dans le cadre d'une relation stable et durable.

Claire HEDON : **Bernard**, tu as publié cette année un rapport sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'enfant, quelles sont tes principales recommandations pour la fédération Wallonie-Bruxelles ?

Bernard DE VOS (*Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles*) : Au début de la pandémie, dans la période de grand confinement, nous avons utilisé le téléphone et nous nous sommes répartis entre collaborateurs les différents secteurs des droits de l'enfant (le secteur scolaire, le secteur du handicap, le secteur des loisirs...) afin de **retrouver le contact avec les acteurs du terrain**, tels que les associations. En absence de contact régulier, d'intérêt du politique qui se focalisait alors sur les mesures sanitaires, on a eu des **retours très positifs** concernant le fait qu'on se soit intéressés aux différents acteurs sociaux qui connaissaient des difficultés particulières. Cela a été pour nous assez révélateur

du fait que les secteurs travaillant autour des enfants ont **besoin d'avoir des contacts réguliers avec les institutions** telles que celle du Délégué général, et on a continué par des **outils distanciels à organiser plusieurs webinaires et thématiques** permettant d'affiner encore les premières recommandations qu'on a faites à ce moment-là.

Nous avons ainsi **fait des recommandations dans tous les domaines** : le domaine **scolaire** évidemment puisque l'éducation est une priorité, et en ce sens je pense qu'on aurait dû ne pas seulement se focaliser sur l'école mais également **donner plus de possibilités de maintenir des activités sportives, culturelles et artistiques** : nous n'éduquons pas les enfants avec uniquement l'école. Nous avons donc dans le domaine de l'école fait des **recommandations sur le port du masque, les questions sanitaires, par exemple sur l'équipement en points d'eau accessibles**. Ces recommandations se sont affinées avec l'évolution de la crise, par exemple les dernières que nous avons émises sont assez récentes : à un moment, l'école secondaire a été organisée en système hybride, c'est-à-dire une partie des effectifs présente à l'école et l'autre à domicile ; lorsqu'on a décidé au début du mois de mai de revenir au présentiel à 100%, nous avons recommandé d'être **attentif à ce qu'il y ait des espaces de parole, de dialogue**, pour que ces adolescents privés de contacts les retrouvent dans de bonnes conditions.

Il y a deux sujets sur lesquels nous avons été particulièrement attentifs :

- Tout d'abord, la **pauvreté infantile**, qui est le fossoyeur des droits de l'enfant : nous avons vu ici avec une acuité importante combien aucun droit de la Convention internationale des droits de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté. Cela a en effet été observé avec l'accès aux outils informatiques, la question du confinement sans ouverture à un espace extérieur... Nous avons donc fait des recommandations ne faisant que rappeler celles que nous avons faites antérieurement, notamment dans des rapports spécifiques sur la question.
- Nous avons aussi porté un regard très attentif au **cas des enfants en situation de handicap et de leurs familles**. Lorsque les écoles et centres spécialisés ont été fermés nous avons fait face à des situations extrêmement alarmantes et avons tenté à chaque fois que c'était possible de ramener cette situation sur le devant de l'actualité.

Plus globalement, ce qui a été flagrant durant la période de crise et ce sur quoi nous avons particulièrement porté notre attention est la **défaillance de la communication en matière de droits de l'enfant**. Dans toutes les communications faites au grand public, nous avons réalisé qu'elles étaient **uniquement adressées aux adultes**. Nous avons donc recommandé que, comme chez nos amis norvégiens, après les conférences de presse pour les adultes soient faites directement à leur suite des **conférences de presse pour les enfants et les adolescents**. Non seulement nous n'avons pas eu d'informations avec des **outils adaptés à la culture des jeunes** (éventuellement l'utilisation d'influenceurs pour aider à la compréhension de l'utilité des gestes barrières, qui a pu poser problème à certains jeunes

dans un premier temps), mais surtout nous n'avons observé **aucune consultation des jeunes**. C'est seulement lorsque les pédopsychiatres sont venus alerter la population du débordement de leurs hôpitaux en raison des difficultés psychologiques et des sentiments dépressifs qu'éprouvaient les enfants et les adolescents confinés que l'on a eu des réactions du gouvernement.

Claire HEDON : Merci Bernard, ce que tu dis fait écho à ce que nous avons observé en France, le sujet de la santé psychique fera d'ailleurs l'objet de notre prochain rapport sur les droits de l'enfant. Nous avons aussi constaté en France que **les saisines que nous avons reçues révèlent que nombre des droits des enfants ont été mis à mal, en particulier :**

- **Le droit d'être protégé contre toutes formes de violence ;**
- **Le droit d'être entendu** dans le cadre des mesures de protection de l'enfance notamment mais pas seulement ;
- **Le droit d'entretenir des relations avec ses parents**, quand des droits de visite et d'hébergement ont été suspendus ;
- **Le droit d'aller à l'école ;**
- **Le droit de recevoir une protection et des soins**, notamment pour des mineurs non accompagnés ni pris en charge ni accueillis ;
- **Le maintien des liens familiaux a également été entravé** – et l'est toujours – pour les mineurs en détention ou dont un des parents est détenu.
 - Pendant le premier confinement, le Défenseur des droits a insisté pour que des alternatives à l'incarcération soient mises en œuvre pour les 800 mineurs en détention (dont plus de 80% en détention provisoire) privés de scolarisation et de visite.
 - Dès le déconfinement en mai 2020, alerté par plusieurs saisines, le Défenseur des droits avait attiré l'attention de la direction pénitentiaire sur la nécessité de faciliter les parloirs des familles et enfants de personnes détenues. Depuis, les unités de vie familiale et les parloirs ont de nouveau été suspendues à l'occasion des deux reconfinements que nous avons connus en France.

A titre d'exemples, je citerai deux avancées concrètes obtenues avec succès par le Défenseur des droits.

- a) En premier lieu, à la suite de l'alerte transmise par l'institution à propos de refus d'accès à des supermarchés opposés à des enfants accompagnant leurs parents, le gouvernement a mis en place un **dispositif de réclamations** et rappelé la loi à l'ensemble des enseignes.
- b) En second lieu, déplorant le **manque de coordination et d'accessibilité des dispositifs de soutien à la parentalité**, le Défenseur des droits a recommandé au gouvernement de créer une **plateforme de ressources** pour centraliser toutes les initiatives et coordonnées des interlocuteurs. C'est ainsi que la plateforme « **Enfance et COVID** » a été mise en place pour les parents et les professionnels de l'enfance le 1^{er} avril 2020.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs, et ne disent rien des atteintes que le confinement pourra avoir durablement sur les enfants et les jeunes, en termes d'impact psychologique, d'accroissement des inégalités, de décrochage scolaire.

J'aimerais donner la parole à la salle, avez-vous des commentaires, des questions ou un apport concernant les actions menées dans vos pays respectifs ?

Erinda BALLANCA (*Avocate du Peuple d'Albanie*) : Merci pour l'excellente présentation, j'observe que la plupart des choses que vous avez effectuées dans vos institutions durant cette période font écho à des sujets d'inquiétudes pour chacun de nous dans nos propres institutions. J'ai deux questions ou remarques pour le public, afin de savoir comment les autres pays ont fait face à ces problèmes :

- a) D'abord, est-ce que les médiateurs de certains pays ont été **confrontés à des coupures budgétaires** ? Car il a été de notre côté demandé à notre institution s'il était possible que **nous versions une partie de notre budget au secteur de la santé publique**. Cela nous a mis dans une position délicate où personnellement, en tant qu'Avocate du peuple, l'intérêt de ce dernier prime et il aurait été en outre dommageable pour nous vis-à-vis de l'opinion publique de refuser cette demande. Qui aurait confiance en l'ombudsman si celui-ci n'est pas prêt à donner pour le peuple ? Cela montre néanmoins que **nos institutions, leur indépendance et leur mandat sont vulnérables dans ces situations de crise**.
- b) J'ai pris bonne note, comme sûrement d'autres participants, des recommandations et actions émises par vos institutions en matière de **digitalisation**. Celle-ci a également eu lieu en Albanie, le système semble globalement bien fonctionner mais nous n'avons pas de chiffres sur les personnes qu'il a pu laisser de côté et qui n'ont ainsi par exemple pas pu durant la période de confinement demander une permission de sortir. Personne non plus n'a consulté les enfants sur les mesures prises en période de pandémie, par conséquent je vous remercie d'avoir soulevé ce point.

Bernard DE VOS : Nous n'avons pas subi de pression pour diminuer nos budgets, nous avons même senti beaucoup d'investissements financiers. Les institutions indépendantes n'ont ici jamais été touchées par cette question-là, cela nous paraîtrait impensable.

Claire HEDON : Nous avons continué de notre côté à travailler, à distance sur le premier confinement, mais ensuite il y a eu du présentiel notamment par le biais des délégués qui ont majoritairement, sur la suite, continué à recevoir en physique les personnes avec les barrières.

Pascal ESSOU (*Médiateur de la République du Bénin*) : J'aimerais partager l'expérience du Bénin, qui n'est pas si éloignée. Au Bénin, dès les premiers cas observés, c'est-à-dire durant la période de mars 2020, il y a eu des mesures mises en place. Cependant, il n'y a **jamais eu de**

loi qui ait insisté sur l'état d'urgence, ou les mesures à prendre en cas d'état d'urgence ; donc lorsque des arrêtés ou décrets sont soudainement venus poser des restrictions, cela a paru liberticide. La circulation des personnes et des biens a été soudainement limitée, la propagation de mauvaises informations a aussi entraîné un état de psychose ambiante qui a **demandé la prise de mesures limitant la liberté d'expression**. On a constaté au niveau du Bénin que les maux de vie ont changé au point où **les populations ont eu l'impression qu'on portait atteinte à leur dignité** : par exemple les **rites funéraires** ne pouvaient plus se dérouler de la même façon, alors même que le culte du mort est très important en Afrique. Il en a été de même pour la célébration de **fêtes religieuses**, ce qui a été vécu comme une grande restriction des libertés pour beaucoup de Béninois très croyants.

Cela ne reposait pas sur une loi, ce sont des mesures que le ministère de l'Intérieur a eu à prendre face à la crise sanitaire. La pandémie a donné un **énorme pouvoir aux forces de police**, qui sur le terrain au nom du respect des gestes barrières en venaient à humilier publiquement les citoyens ne respectant pas les mesures. L'institution a alors **recommandé en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme** que dans le contrôle de l'observance des mesures barrières il ne fallait tout de même pas porter atteinte à la dignité des personnes. **On ne peut pas prendre prétexte de la santé publique pour en arriver à empiéter sur les droits fondamentaux des individus**. Les populations à travers les réseaux sociaux ont en parallèle participé à dénoncer les abus de ces pouvoirs publics.

En 2021, nous avons maintenant une loi qui explique bien dans ses dispositions que le **ministère de l'Intérieur en cas de pandémie, fléau ou grande catastrophe prend le relai et assure la protection des individus**. C'est également au ministère de l'Intérieur de **décider de marquer le début et la fin de la période de pandémie ou catastrophe**. Durant celle-ci, il peut **décider des restrictions** à apporter aux libertés, parmi une **liste exhaustive**. Cette loi a été **votée par le Parlement**, il y a eu des amendements qui y ont été apportées. Le ministère n'a ainsi plus cette liberté totale. Ainsi, pour me tourner vers les autres médiateurs, est-ce qu'au nom de la sécurité publique, on peut prendre des mesures empiétant sur les libertés publiques ?

Claire HEDON : Toute la question réside dans la notion de **proportionnalité**. On comprend bien que la protection de la santé soit primordiale dans le contexte actuel, mais la **question de la nécessité, de la proportionnalité et de la prévisibilité** est importante.

Philippe Hery RAKOTOARISON : Je souhaitais parler du fait que le confinement total et le confinement partiel ont **augmenté les violences** à Madagascar. On a signalé cela aussi bien au gouvernement qu'au Parlement, heureusement en 2019 a été adopté à Madagascar une **loi**, dont nous étions le catalyseur, **concernant les violences basées sur le genre**. Au cours de l'année 2020, où elle a été promulguée, on avait remarqué une très forte augmentation des violences, point sur lequel nous avons fait des **recommandations** et à la suite desquelles le gouvernement a réagi très vite. Les tribunaux alors fermés à cause du confinement ont **ouvert**

spécialement pour les violences basées sur le genre. Notre Première dame a été très impliquée et nous avons eu des sanctions exemplaires, ayant participé à ce que les violences s'atténuent aujourd'hui.

Tanguy KONE (*Directeur des affaires juridiques et des requêtes du Médiateur de la République de la Côte d'Ivoire*) : Sur la question de la coupure budgétaire, dans notre pays qu'est la Côte d'Ivoire il a fallu pour prendre en charge la situation pandémique **faire des réductions budgétaires qui se sont aussi bien appliquées aux ministères qu'à toutes les institutions de la République ainsi qu'au niveau de l'institution du Médiateur.** En ce qui concerne les réductions salariales, c'est une chose qui serait très mal vécue par les populations car chez nous la question des salaires est très délicate donc **l'impact budgétaire de la crise a été plutôt absorbé par les institutions.**

Je voulais également qu'on puisse réfléchir ensemble sur la question de **l'obligation vaccinale** dont il est de plus en plus question notamment au niveau du corps médical. Les médiateurs pourraient être saisis de citoyens se plaignant de cette obligation vis-à-vis de leurs libertés individuelles, donc par anticipation il me paraissait intéressant de connaître la position de chacun.

Claire HEDON : Pour l'instant, le Président de la République en France a annoncé **l'obligation vaccinale pour les soignants et ceux travaillant auprès de personnes fragiles.** Effectivement, toute la question est de savoir **jusqu'où va aller cette obligation** et si elle va s'étendre à la population. C'est compliqué, c'est pourquoi on dit qu'il vaut mieux essayer de convaincre la population plutôt que de passer par l'obligation. L'obligation aux soignants ne me posait pour ma part pas de problème, les soignants sont déjà obligés d'effectuer un certain nombre de vaccins à l'instar de celui contre l'hépatite B. Sur la population générale, je pense qu'**il faut plutôt convaincre** mais on voit que l'on a du mal à le faire.

Bernard DE VOS : En Belgique, et je parle des jeunes, la distance qui s'est mise entre les jeunes en général et les adultes, essayant de les convaincre de se vacciner alors que le **taux chez les jeunes est chez nous relativement faible**, est devenue tellement grande que je crains que l'on continue à avoir **beaucoup de difficultés.** C'est pourquoi depuis le début nous tenons à ce que les jeunes soient informés : comment voulez-vous que, dans une période où il y a beaucoup de **désinformation sur les effets secondaires**, ils adhèrent à cette vaccination ? Ils n'ont même pas eu accès en premier lieu à une **information adaptée sur les gestes barrières**, c'est pourquoi je suis très inquiet. On pourrait dire qu'ils sont peu touchés par la maladie, mais certains développent malgré tout des formes graves et je regrette que nous n'ayons pas été **plus vigilants, forts et empathiques dans le discours public.**

Jean Raymond SOUMAH (*Secrétaire général du Médiateur de la République de Guinée*) : Je voudrais parler du cas du médiateur de la République de Guinée concernant la gestion de la pandémie. Le médiateur s'est impliqué par la **distribution de masques à des élèves en**

situation d'examens sur toute l'étendue du territoire, tout le personnel ayant été testé. En dehors de nos bureaux, les mesures de confinement ont été un choc pour la population puis il y a eu des **confrontations avec les forces de l'ordre concernant les restrictions aux cérémonies religieuses**. A été mise en place la **suspension des factures d'eau et d'électricité**. Cela dit les grandes agglomérations ont été pointées du doigt par les populations de l'intérieur du pays, qui estimaient que cette affaire de Covid ne concernait que ceux des grandes villes. Il n'y a, de ce fait, pas eu un grand engouement pour le vaccin, du reste je pense qu'il faut **élargir la vaccination et procéder à une harmonisation universelle pour éviter que les uns et les autres d'un continent à l'autre subissent les effets de la diplomatie du vaccin**.

Claire HEDON : Nous partageons tout à fait votre point de vue sur **l'accessibilité du vaccin dans les pays du Sud**, autant d'un point de vue pragmatique pour se débarrasser du virus qu'en se fondant sur des questions de fraternité et de solidarité. **Sophie**, auriez-vous quelque chose à rajouter par rapport à ce qui a été dit ?

Sophie HOWE (*Commissaire pour les générations futures du Pays-de-Galles*) : Au Pays-de-Galles, mon approche a été de **réfléchir au positif que nous pouvons tirer de la période de pandémie**, par exemple la **réduction en émissions carbone**, avec le fait de travailler plus près de chez soi, puis une **plus grande connexion entre les personnes et avec la nature**, les activités en extérieur ayant été davantage valorisées.

Mon approche avec le gouvernement a été de **réfléchir à un plan de rétablissement** en se fondant sur ces aspects positifs, en s'assurant d'utiliser l'opportunité de se fonder sur le respect de la distanciation sociale pour par exemple construire des pistes cyclables et améliorer les chemins piétons. Tout cela finalement ne cherchait **pas à seulement faire respecter les mesures barrières mais également à construire un futur plus durable** au Pays-de-Galles. Nous avons aussi eu à nous confronter à la question du **dédommagement des personnes ayant perdu leur emploi** durant la pandémie, ce qui est une situation qui a particulièrement touché les jeunes et les personnes approchant de la retraite. Il y a également dans ce dernier cas un fossé entre les compétences que ces personnes ont développé dans de plus anciennes industries, et les compétences qui sont et seront de plus en plus recherchées dans les industries du futur et les industries vertes qui aideront à décarbonner nos sociétés.

Je voulais également aborder les **inégalités d'accès à la santé** que la Covid a révélé au niveau national au Royaume-Uni, mais également à l'international. **Les personnes les plus pauvres sont les plus à risque face à la Covid**, le nombre de cas mais aussi de décès étant le plus élevé au Royaume-Uni dans les zones les plus pauvres. Cela est une difficulté pour le gouvernement, autant à gérer qu'à admettre, d'autant plus qu'il s'agissait d'une **réalité hautement prévisible**. **Ces inégalités et l'inaction dans le passé ont en outre un impact à long terme** sur nos générations futures et c'est pourquoi c'est important de se concentrer là-dessus pour le futur, comme le fait dorénavant le secteur de la santé du pays.

Mamadou Chérif THIAM (*Conseiller spécial et directeur des relations internationales du Médiateur de la République du Sénégal*) : Je voulais partager avec vous l'expérience vécue par le Médiateur du Sénégal face à la pandémie de Covid. Les droits comme les libertés en ont souffert, par nécessité mais aussi par maladresse ou choix inopportun. Nos structures vivent au jour le jour, et l'application de la loi d'urgence sanitaire associée au couvre-feu a donné lieu à des **interprétations ou à des pratiques pour le moins répréhensibles**. Par exemple, des policiers ont appréhendé un adolescent au pas de sa porte après l'heure du couvre-feu et ont voulu le malmenier. Le jeune est alors entré dans son domicile, au sein duquel les policiers l'ont poursuivi et ont commis des actes de violence sur sa famille et lui. Or, le respect du couvre-feu ne doit pas permettre que l'on en arrive là.

Je voulais également évoquer la situation de **Sénégalais établis à l'étranger qui se sont vu interdire de rapatrier les corps de personnes victimes de Covid** au motif que cela représenterait un danger. Cela a donc ajouté le traumatisme des inhumations et crémations dans des fosses communes, particulièrement pour les personnes chrétiennes et musulmanes. Le Médiateur a été saisi et a agi au niveau du ministère de la Santé pour que ces mesures soient levées.

J'ajoute un dernier élément fondamental : **l'état de dénuement total des infrastructures sanitaires** qu'a révélé la Covid, ce qui n'est pas seulement le cas de l'Afrique. Nous avons eu des situations où les masques étaient introuvables, et certaines zones se sont trouvées être des déserts sanitaires en raison des politiques de certains pays. Sous prétexte que l'éducation et la santé des secteurs improductifs, on les a délaissés. Il faut restituer **le rôle essentiel des politiques de santé et installer des équipements, des plateaux techniques et des personnels de qualité** pour une prise en charge beaucoup plus fine. Le Médiateur a organisé une journée de don de sang qui a contribué à ce que la Banque de sang sénégalaise soit remise à flot. La Covid a montré que **la gouvernance pour les générations présentes et futures doit être préventive et ne pas se soucier des seuls calculs de profit**.

Claire HEDON : Les difficultés que vous êtes plusieurs à évoquer sur les rites funéraires font écho à ce que nous avons aussi connu en France, avec également les EHPAD qui ont été délaissés et les situations de deuil excessivement douloureuses qui ont motivé certaines saisines de notre institution. Vous évoquez aussi des problèmes de **déontologie de la sécurité** et combien la pandémie a été un **aggravateur des inégalités**, comme nous l'avons chacun vu dans nos pays.

Avant la pause, je voudrais diffuser une courte vidéo de présentation de [notre premier Cours en ligne ouvert et massif, ou CLOM, de l'AOMF](#).

Notre association a aussi dû s'adapter à cette pandémie ! Et pour continuer à partager les bonnes pratiques et à assurer la formation des collaborateurs des Médiateurs, le Comité AOMF sur les **droits de l'enfant** a proposé de créer un premier cours en ligne sur les droits des enfants, avec le soutien de l'OIF et la coordination de l'experte en droits des enfants Vanessa

Sedletzki, et le travail de montage, d'habillage et de mise en ligne des vidéos de Léa Poncet, Stagiaire AOMF.

[\[DIFFUSION VIDEO PRESENTATION DU CLOM\]](#)

Vous pourrez donc profiter de juillet et août pour aller sur notre plateforme et renforcer vos connaissances sur les droits des enfants ! Si vous n'êtes pas disponibles ces prochaines semaines, pas d'inquiétude, le cours reste en ligne ! N'hésitez pas à diffuser largement cette information car le cours est ouvert à tous, et destiné à un public large !